Je souhaite valider mes acquis et mon expérience professionnelle

Référence : ACC-35 Bis

Thématique : Emploi, apprentissage

Taux de satisfaction : 98%

Taux de réussite - validation totale 2022 : 60%
Taux de réussite - validation partielle 2022 : 40%

60 personnes informées et ou accompagnées en 2022

Notre engagement

- Pour mettre toutes les chances de votre côté et faire aboutir votre demande, un conseiller de la CMA vous informe, vous conseille, vous accompagne et vous aide à cerner vos atouts, vos points faibles et les contraintes techniques liées à votre projet de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- Une aide méthodologique sera proposée au candidat à la VAE pour constituer son dossier auprès du certificateur, pour préparer l'entretien avec le jury et, éventuellement, la mise en situation professionnelle.
- Notre accompagnement se déroule en conformité avec la loi du 5 mars 2014 consacrée à la pratique sur l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience, introduit dans le Code du travail et par le décret n° 2014-1354 du 12 novembre 2014, relatif aux conditions d'accueil, les modalités et méthodes utilisées et sur la formation et la qualification des accompagnateurs

Nos points forts

Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé ! Toute notre expertise est déployée pour vous assurer une meilleure réussite
Vous n'êtes jamais seul(e) ! Nous vous accompagnons de façon individuelle à chaque étape de vos travaux

Objectifs

- Valider son expérience
- Faire reconnaitre ses compétences
- Obtenir un niveau de qualification pour accéder à une formation d'un niveau supérieur ou pour s'inscrire à un concours ; alléger un parcours de formation
- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- Evoluer professionnellement (valoriser son profil, changer d'emploi, ...)
- Faciliter une mobilité ou reconversion professionnelle.

Public

Tout public

Exigence de la démarche

Entreprendre une démarche de VAE ne se résume pas à une simple formalité, cela demande une réelle implication, de la motivation et un important travail personnel

Pré-requis

Justifier d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée,
pour prétendre à la VAE (Entretien individuel pour s'assurer que la certification visée est en adéquation avec l'expérience.
Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou Registre Spécifique (RS).

Programme

- Présentation de la méthodologie VAE, des démarches à accomplir, du coût et des conditions à respecter pour la recevabilité de la demande de VAE.
- Aide au ciblage du diplôme qui correspond à l'expérience : Diplômes du Ministère de l'Education Nationale, Titres du Ministère de l'Artisanat, Diplômes Titres et Certifications professionnelles d'autres Ministères, Universités et branches professionnelles.
- Analyse des points forts et des points faibles pour positionner.
- Information sur les caractéristiques de la VAE et sur les conditions à remplir.
- Définition des étapes du parcours.
- Apports méthodologique et accompagnement à la rédaction du dossier
- Préparation de l'entretien avec le jury

Méthode pédagogique et moyens d'encadrement

- Conseillers spécialisés à votre écoute ayant de bonnes connaissances des secteurs d'activités, des métiers, des fonctions dans l'entreprise.
- Accompagnement conduit de manière individuelle,
- Guidage à la rédaction du livret, conformément au référentiel de certification : aide à la formulation, à la compréhension et à la formalisation des attendus du dossier de preuves, conseils et remédiations, relecture du dossier avec suggestion de corrections, ...
- Préparation à l'oral : entrainement à la prise de parole, savoir se présenter et valoriser son parcours et ses expériences, argumenter, gérer son stress,

Durée

La durée de l'accompagnement à la V.A.E (aide à la rédaction du dossier et préparation à l'entretien) est comprise entre 15 et 24 heures, sur une période de 6 à 18 mois (de la définition du projet jusqu'au passage de validation devant jury).

Suivi et évaluation de l'action

Jury par le certificateur : validation totale ou partielle.
Enquête de satisfaction

Tarif

Sur devis, nous contacter.

Délai d'accès

Entrée en continue

Accessibilité

Cette prestation est accessible aux personnes en situation d'handicap.
Référent Handicap sur chaque site.

Mise à jour le 15/02/2023

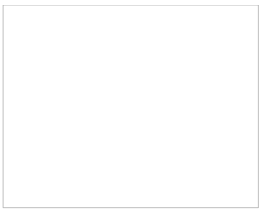

Délivré par:

- 71 - Mâcon (Antenne) : 35 ter rue de l'Héritan - 71000 MACON
- 89 - Sens (Antenne) : 8 Impasse de l’Europe – ZA du Saule Fendu - 89100 MAILLOT
- 58 - Nevers : Délégation de Nevers 9 Rue Romain Baron, CS 80040 - 58027 NEVERS Cedex
- 89 - Auxerre : Délégation de l'Yonne 56-58 rue du Moulin du Président - BP 337 - 89005 AUXERRE Cedex
- 25 - Besançon : 101 Rue de Vesoul - 25000 BESANCON
- 39 - Dole : 2 Rue Louis de la Verne - 39100 DOLE
- 39 - Lons le Saunier : 17 Rue Jules Bury - 39000 LONS LE SAUNIER
- 39 - Saint-Claude : 1 Rue du Tomachon - 39200 SAINT-CLAUDE
- 90 - Trévenans : 40 Grande rue - 90400 TREVENANS
- 21 - Dijon : Délégation Côte-d'Or 65-69 rue Daubenton - BP 37451 - 21074 DIJON Cedex
- 71 - Chalon-sur-Saône : Délégation de Saône-et-Loire - Centre d’affaires du Pont Jean Richard - 1 avenue de Verdun - 71103 CHALON S/S Cedex
- 25 - Pontarlier : 7 rue des Bernardines - 25300 PONTARLIER
- 70 - Lure : 6 rue victor Hugo - 70200 LURE
- 21 - Montbard (Antenne) : 14 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny - 21500 MONTBARD
- 70 - Vesoul : 2 Rue du Dr Jean-Georges Girard - 70000 VESOUL

Tarifs:

- Dirigeant - contact
- Tout public - contact